

Pour copie certifiée conforme à l'original et transmise à :

M. le sous-préfet de CHERBOURG

Mme le maire de LE MESNIL AU VAL

M. le président de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU COTENTIN – Hôtel Atlantique - Boulevard Félix Amiot - BP 60250 - 50102 CHERBOURG EN COTENTIN

M. le directeur de l'Agence de l'Eau Seine Normandie - Direction Territoriale et Maritime des Bocages Normands - 1, rue de la Pompe - BP 70087 – 14203 HEROUVILLE SAINT-CLAIR Cedex

OFB – Service départemental de la Manche – 18, avenue de la République - 50200 COUTANCES

Mme la déléguée départementale – Agence Régionale de Santé – Délégation Départementale Manche – Place de la Préfecture – BP 50431 – 50000 SAINT-LO

Mme la responsable du pôle « SATESE – Assainissement collectif » - Maison du Département – 98 , route de Candol – 50000 SAINT-LO

SAINT-LO, le

Pour le Préfet, et par délégation,

Pour la directrice départementale des territoires et de la mer,

La Responsable de l'unité Protection de la Ressource et Aménagement,



Barbara TREMARE